

PAR COURRIEL

Québec, le 7 octobre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-09-010 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 04 septembre dernier, concernant le nombre de permis relatif à la revalorisation des résidus miniers depuis les 5 dernières années.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

Nombre de permis concernant la valorisation des résidus miniers, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Saifa Nandrasana, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel saifa.nandrasana@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

**Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs**

Québec 

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,
de l'éthique et des plaintes

Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858
Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Autorisations pour valorisation des résidus miniers

Nombre de demande d'autorisations reçues	5
Nombre d'autorisations délivrées	3
Nombre d'autorisations refusées	0